

CBD, un marché qui plane

Les remèdes relaxants et antistress à base de cannabidiol investissent les rayons bien-être. Entre produits mal dosés, trafiqués et hausse des intoxications, les autorités sont amenées à revoir leur copie.





Une boutique arbore une enseigne verte ornée d'une feuille de chanvre stylisée. A l'intérieur, une douce odeur végétale flotte entre les étagères bien alignées. Huiles sublinguales antistress, tisanes sommeil, bonbons gélifiés relaxants et autres produits au CBD s'y côtoient dans des flacons épurés. En quelques années, ce décor est devenu familier dans plusieurs grandes et moyennes villes. Profitant d'un flou juridique initial et d'une demande croissante, des centaines de magasins spécialisés ont fleuri un peu partout. En Belgique, des dizaines de CBD shops se sont installés dans les principales villes dès 2018. Même les pharmacies s'y mettent. Si l'on ne dispose pas de statistiques officielles, une réponse parlementaire évoquait déjà, début 2021, environ 200 CBD shops, sans compter les night-shops, librairies, pharmacies ou vape shops qui proposent également le produit. Depuis, le secteur s'est encore densifié.

Que promet-on dans ces échoppes? Une expérience de «bien-être naturel». Le CBD (diminutif de cannabidiol) est présenté comme la partie inoffensive du cannabis, dénuée d'effet planant. «Relaxant,

mais pas psychoactif» pour mieux dormir, apaiser l'anxiété ou soulager quelques douleurs, le tout sans dépendance ni gueule de bois. Derrière les comptoirs, des vendeurs rassurent une clientèle large allant de l'étudiant stressé au senior souffrant d'arthrite.

Pourtant, l'envers de la médaille se dessine peu à peu. Les autorités sanitaires et certains experts commencent à alerter l'opinion publique. Marché en pleine expansion rime ici avec cadre réglementaire en retard et contrôles insuffisants. Des premiers tests en laboratoire ont révélé des surprises de taille: la plupart des produits analysés ne contiendraient pas la teneur en CBD annoncée, et pire, certains recèleraient des substances indésirables ou interdites. «Bien-être naturel»? Pas toujours, à en croire les spécialistes, notamment les toxicologues de Sciensano, l'institut national de santé publique en Belgique. Sous la vitrine attrayante du cannabis légal, un marché chaotique s'est développé, où la qualité varie du tout au tout et où le consommateur, en quête de détente, peut à son insu avaler toute autre chose qu'une simple plante inoffensive.

Produits inégaux et dopage au synthétique

L'alerte est venue des laboratoires de toxicologie. Entre 2022 et 2023, des analyses commandées par les centres d'addictovigilance de Lyon, Paris et Montpellier ont passé au crible des huiles, fleurs et e-liquides vendus librement comme contenant du CBD. Les résultats de l'étude menée avec le soutien de la Midelca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) sont interpellantes: huit produits sur dix affichent une teneur en cannabidiol différente de celle indiquée sur l'étiquette. Si 87% des produits analysés ont une teneur en THC inférieure à 0,3%, la substance psychotrope du cannabis normalement limitée dans le CBD légal, certains échantillons (12,6%) contenaient du THC au-delà de cette limite. D'autres renfermaient des cannabinoïdes de synthèse ajoutés pour imiter et amplifier les effets du cannabis. Ces composés de synthèse (tels le HHC, le H4-CBD, etc.) sont conçus en laboratoire pour reproduire l'effet planant du THC tout en échappant (temporairement) aux interdictions. Ils peuvent être beaucoup plus puissants et imprévisibles dans leurs effets, causant des intoxications.

«Dans la majorité des cas, ces intoxications sont causées par des substances interdites présentes dans





Des tests en laboratoire ont révélé que certains des produits contiendraient des substances indésirables ou interdites.

ces produits à l'insu du consommateur ou des taux de THC supérieur à 0,3%», note l'agence française ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Dans le jargon des douanes, on parle de «CBD adultérée»: un produit vendu comme du cannabidiol légal, mais «dopé» avec des substances non déclarées, potentiellement dangereuses ou illégales, afin d'en augmenter les effets ou de réduire les coûts de production. La pratique consiste par exemple à asperger des fleurs de chanvre CBD avec un cannabinoïde de synthèse concentré, ou à mélanger celui-ci dans un e-liquide ou des bonbons. Pour le consommateur, rien n'y paraît: l'aspect, le goût et même l'odeur peuvent rester similaires à un produit ordinaire, mais la puissance n'est plus du tout la même.

L'engrenage économique pousse certains acteurs peu scrupuleux à ces manipulations. «Pour certains commerçants, la tentation est grande d'en faire un peu plus que ce qu'autorise la loi: un client qui ne sent rien ne reviendra pas», confie un ancien revendeur de CBD. Dans l'ombre, une course-poursuite s'est engagée entre fabricants véreux et autorités. «Ces substances sont fabriquées au sein de l'Union européenne, en Espagne, aux Pays-Bas, etc., à partir de précurseurs chimiques importés de Chine ou d'Inde», détaille Corinne Cléostrate, sous-directrice au sein des douanes françaises. Le procédé évolue sans cesse pour garder une longueur d'avance sur la loi. «C'est un jeu du chat et de la souris, les trafiquants cherchent à s'immiscer dans les réseaux de distribution avec une apparence légale», ajoute la sous-directrice spécialisée dans la lutte contre la fraude. A peine une substance est-elle interdite que ses concepteurs la remplacent par une variante chimique un peu différente. Le HHC, dérivé semi-synthétique du cannabis, a ainsi connu un boom fulgurant en 2022-2023 avant d'être classé stupéfiant. Presque aussitôt, de nouvelles molécules (HHC-O, H4-CBD, 10-OH-CBL...) ont pris le relais dans les échoppes. Dans les rayons virtuels d'Internet ou sous le comptoir de certaines boutiques, cette «drogue légale» change de visage en permanence.

Les conséquences, elles, commencent à peine à être documentées. Des clients pensant ...

«La plupart des produits analysés ne contiendraient pas la teneur en CBD annoncée.»

... consommer un produit léger se retrouvent avec une expérience bien plus forte que prévu. «Ce qui me fait peur, c'est l'impact sur ceux qui pensaient juste s'offrir un moment de relaxation, pas un trip qu'ils ne maîtrisent plus», poursuit cet ancien vendeur. Paradoxalement, le CBD «bien-être» version trafiquée attire aussi une nouvelle clientèle en quête de sensations fortes, qui y voit une façon détournée de se procurer du quasi-cannabis sans enfreindre la loi. Sur le terrain, les médecins urgentistes et les toxicologues commencent à en voir les répercussions concrètes.

Intoxications en série

Quatre bouffées ont suffi à le faire décoller. Nicolas, 32 ans, pensait simplement se «détendre» un soir en fumant une petite fleur de CBD achetée légalement. L'effet a été tout autre. Accélération soudaine du rythme cardiaque, sensation d'oppressement dans la poitrine, puis une crise d'hilarité incontrôlable: en quelques minutes, il ne se sent plus lui-même. «Je suis défoncé et au bord de la crise d'angoisse, confie-t-il à l'AFP. J'ai eu peur.» Nicolas ignorait que la fleur en question avait été traitée au HHC, un cannabinoïde de synthèse ultrapuissant. Transporté aux urgences, il s'en est tiré sans séquelle grave, mais avec la frayeur de sa vie. Et il est loin d'être un cas isolé.

Depuis le début de 2024, les centres antipoisons constatent une explosion des intoxications liées à ces produits présentés comme du CBD. «Plusieurs centaines de cas d'intoxication» ont déjà été recensés en quelques mois. Les victimes, souvent novices, ont pour la plupart consommé des e-liquides ou des bonbons au CBD disponibles librement, parfois même vendus comme friandises relaxantes. Les conséquences observées couvrent un spectre large, des symptômes bénins aux réactions sévères. Fatigue extrême, nausées, vertiges... mais aussi crises d'angoisse aiguës, hallucinations, pertes de connaissance, voire idées suicidaires ou convulsions épileptiques nécessitant une hospitalisation dans les cas les plus graves. Ces effets indésirables peuvent survenir quelle que soit la forme de consommation: fumée, vapotée ou ingérée, et même après une prise unique si le produit était fortement adulteré. «Quand un urgentiste m'a appelé pour me parler d'un cas d'intoxication au CBD, je lui ai dit que c'était impossible», se remémore ainsi la professeure Joëlle Micallef, pharmacologue et présidente



du réseau d'addictovigilance. Comme beaucoup de ses confrères, elle n'imaginait pas qu'un produit en vente libre puisse causer de tels troubles. Depuis, la réalité l'a rattrapée: «Une dynamique croissante, sachant qu'environ 1% des cas seulement nous sont rapportés», souligne-t-elle, ce qui laisse supposer des centaines d'incidents passés sous les radars pour quelques dizaines signalés.

Face à ces alertes, les agences sanitaires réagissent. En France, par exemple, en juin 2025, elles appellent les consommateurs et les professionnels de santé à redoubler de prudence. Elles insistent sur la nécessité de déclarer tout effet indésirable via

«A peine une substance est-elle interdite qu'elle est remplacée par une variante chimique.»



GETTY

vendus sur le marché belge et à y déceler d'éventuels contaminants. Car, comme le souligne l'institut scientifique, l'engouement pour ces substances présentées comme naturelles masque le fait que «leur composition et, par conséquent, leurs risques ne sont pas entièrement connus». En clair, tant que des analyses poussées n'auront pas été menées, impossible de savoir quels intrus chimiques peuvent se cacher dans tel flacon d'huile ou tel sachet d'herbe CBD en vente. La Belgique a d'ailleurs rapidement emboîté le pas à la France pour interdire le HHC et ses dérivés dès 2023. Et les médecins y sont appelés à la même vigilance: le Centre Antipoisons rappelle que les cannabinoïdes de synthèse, souvent vendus sous couvert de CBD ou d'encens à base de plantes, peuvent provoquer des psychoses, des troubles cardiaques, des lésions d'organes et même des décès dans les cas les plus sévères.

Le défi d'un marché sous surveillance

Si le phénomène des *cannabis light* a pris une telle ampleur, c'est aussi en raison d'un vide juridique initial. Pendant plusieurs années, les entrepreneurs du CBD ont navigué entre les zones grises de la loi, profitant d'un retard de la réglementation sur cette molécule. En 2019, la Belgique a fini par assimiler les fleurs de CBD à des «substituts de tabac» pour encadrer leur vente. Mais aujourd'hui encore, un paradoxe subsiste: les aliments contenant du CBD ne sont pas autorisés à la vente dans l'Union européenne, car le CBD est considéré comme un «nouvel aliment» non homologué par l'EFSA. Officiellement, bonbons, gélules et infusions au CBD ne devraient donc pas se trouver dans les rayons. Officieusement, on en achète partout sans difficulté, ce qui met les autorités dans une situation intenable.

Faute d'autorisation claire, impossible de mettre en place un contrôle sanitaire strict de ces denrées. Mais faute d'interdiction appliquée, le consommateur continue d'y avoir accès librement. Plusieurs pays européens, dont la Suisse ou le Luxembourg, ont choisi d'élaborer leurs propres normes et tolèrent certains produits comestibles au CBD en attendant une décision européenne. La Belgique, elle, campe sur le principe de précaution: toute denrée contenant du cannabidiol est censée être retirée du marché. Une position qui contraste avec la réalité du terrain, où l'on trouve sans mal tisanes, miel ou friandises au CBD dans nombre de boutiques. ...

la plateforme officielle, afin de permettre l'analyse des produits incriminés par les laboratoires de toxicologie.

En Belgique, pour l'heure, le Centre Antipoisons belge n'a pas communiqué de chiffre spécifique sur d'éventuelles intoxications au CBD frelaté. Il est vrai que la surveillance toxicologique des drogues émergentes y est moins stricte qu'en France, et nombre de cas bénins peuvent passer inaperçus. Néanmoins, le risque est bien identifié par les autorités belges. L'Institut Sciensano a lancé un programme de recherche dédié (projet CBD-RISK) visant à caractériser la composition des produits de CBD

Le cannabis version «bien-être» dévoile sa face cachée aux yeux du grand public.



Officiellement, bonbons, gélules ou huile au CBD ne doivent pas être disponibles dans les rayons. Or, on en trouve partout...

... En attendant une réglementation plus robuste et des contrôles systématiques, les experts recommandent aux consommateurs de faire preuve de prudence. Premier conseil: privilégier les circuits de confiance. Les officines des pharmacies, soumises à des normes strictes, n'offrent certes qu'une gamme limitée de produits au CBD, mais elles apparaissent aujourd'hui comme un refuge rassurant au milieu d'une jungle commerciale peu transparente. A l'inverse, acheter son huile relaxante sur un site ou des bonbons «antistress» dans un distributeur automatique comporte manifestement une part de risque. Les autorités sanitaires conseillent ainsi de se méfier des produits présentés comme «très puissants» ou à l'efficacité miraculeuse: ce sont souvent ceux qui ont été altérés artificiellement et qui peuvent se révéler «encore plus dangereux» que les autres. Par ailleurs, même un produit strictement conforme à la loi n'est pas anodin: la présence de traces de THC peut suffire à provoquer somnolence ou baisse de vigilance, rendant déconseillée la consommation de CBD avant de conduire ou de manipuler des machines dangereuses. De même, le cannabidiol peut interagir avec certains médicaments (antidépresseurs, sédatifs, etc.) et en augmenter les effets secondaires, rappellent les médecins. En somme, naturel ne veut pas dire sans danger.

Il aura fallu du temps pour que le cannabis «bien-être» dévoile sa face cachée aux yeux du grand public. Désormais, les pouvoirs publics tentent de rattraper le retard, entre actions répressives contre les vendeurs indélicats et messages de prévention vers les usagers. Le pari n'est pas simple: comment encadrer un marché né d'un vide juridique et déjà bien implanté? Comment protéger les consommateurs sans diaboliser une substance qui, par ailleurs, intrigue la recherche médicale pour d'éventuels bienfaits? L'histoire du CBD est celle d'un écueil classique en matière de santé publique: un produit légalisé rapidement adopté par le marché du bien-être, avant que la science et la régulation n'aient pu baliser le terrain. «Le CBD ne présente aucun risque de dépendance, mais il peut entraîner des effets indésirables. Son usage n'est pas neutre.» Cette mise au point du pharmacologue Nicolas Authier résume l'équation actuelle. Ni panacée miraculeuse, ni simple eau de rose, le cannabidiol en libre service requiert un regard éclairé. Derrière la promesse d'une sérénité verte se tapit le spectre de dérives chimiques aux conséquences bien réelles. Aux consommateurs de rester en alerte, et aux autorités de poursuivre l'assainissement de cette médaille verte dont le revers commence tout juste à apparaître. ●